

# ÉVALUER LA SANTÉ SOCIALE DES RÉGIONS FRANÇAISES : ENTRE ENJEUX ÉCONOMIQUES, ÉPISTÉMOLOGIQUES ET POLITIQUES

Florence Jany-Catrice et Grégory Marlier

Armand Colin | *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*

2013/4 - février  
pages 647 à 677

ISSN 0180-7307

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2013-4-page-647.htm>

Pour citer cet article :

Jany-Catrice Florence et Marlier Grégory, « Évaluer la santé sociale des régions françaises : entre enjeux économiques, épistémologiques et politiques », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2013/4 février, p. 647-677. DOI : 10.3917/relu.134.0647

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Évaluer la santé sociale des régions françaises : entre enjeux économiques, épistémologiques et politiques

## Assessing the Social Health of French Regions. Between economic, political and epistemological issues

**Florence JANY-CATRICE\***

Clersé, Université Lille 1  
Florence.jany-catrice@univ-lille1.fr

**Grégory MARLIER**

Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Direction DDPE  
gregory.marlier@nordpasdecals.fr

**Mots clef** : bien-être, critique du PIB, indicateurs, régions françaises, santé sociale

**Keywords** : French regions, GDP critics, indicators, social health, well-being

**Classification JEL** : B41 – P17 – R11

\*Auteur correspondant.

## Résumé

*Dans cet article sont analysées les conditions sociopolitiques d'émergence et d'institutionnalisation de nouveaux indicateurs de richesse et de bien-être sur les territoires. L'article prend appui sur une expérimentation régionale française ayant permis la production d'un indicateur composite de santé sociale appliqué à l'ensemble des régions. Les dimensions de la multi-dimensionnalité de cette santé sociale sont présentées. Est ensuite testée la sensibilité de l'indicateur composite au choix des pondérations. Enfin, les usages possibles de cet indicateur social sont interrogés : combiné à une dimension économique, permettrait-il d'infléchir des politiques économiques et sociales, par exemple, les politiques de fonds structurels européens ?*

## Abstract

*In this article, the sociopolitical conditions of emergence and institutionalization of new indicators of well-being on territories are analyzed. The analysis is grounded on an experiment that took place in a French region. This experiment has produced a composite indicator applied to all French regions. The different dimensions of the social health are presented, and the sensibility of the composite indicator is tested, as far as its weights are concerned. The question of the possible uses of this social indicator is raised. Combined with an economic dimension, would it allow to bend economic and social policies, for example, to better allocate the European structural funds?*

- 1 -

## Introduction

La commission Stiglitz (STIGLITZ *et al.*, 2009) a constitué un moment décisif dans le processus de validation scientifique des critiques énoncées depuis plusieurs décennies vis à vis de l'usage du PIB et de la croissance comme indicateurs de bien-être et de progrès. Qu'est-ce qu'une bonne société ou un bon territoire ? Comment peut-on en évaluer la qualité de vie ou le « progrès » ? Jusqu'à une période assez récente, ces questions, délicates puisqu'elles relèvent du sens des sociétés, semblaient résolues, en ce sens que les indicateurs économiques semblaient suffire à établir des diagnostics généraux sur le dynamisme des territoires, et sur leur qualité.

Ce consensus a été progressivement altéré sous une double pression. D'abord, celle exercée par une prise de conscience collective grandissante des enjeux environnementaux auxquels devraient faire face les économies développées. La pression provient également de l'augmentation de l'hétérogénéité des populations, dont les niveaux de vie, ou les niveaux de bien-être mesurés par des données moyennes (de revenu, de consommation, de patrimoine etc.), ont perdu une partie de leur pertinence (STIGLITZ *et al.* 2009). Ces indicateurs, pourtant centraux dans les jugements collectifs, sont ainsi de plus en plus débattus, et parfois controversés, au niveaux internationaux (PNUD, 2009 ; GIOVANNINI *et al.*, 2009), nationaux régionaux (ARF 2012 ; FLORIDI *et al.* 2011 ; JANY-CATRICE, 2009) voire municipaux (BARDET et HELLUIN, 2010).

De nombreuses initiatives visant à combler le besoin de nouveaux indicateurs se sont multipliées sur la base de ces constats. Leur ambition est de compléter le contenu informatif des indicateurs conventionnels ou, plus rarement, de s'y

substituer. Cependant, la plupart de ces initiatives ont pris la forme de diagnostics territoriaux, soit de portée générale, soit centrés sur un secteur ou un domaine spécifique (pauvreté, inégalités, logement, biodiversité etc.). Elles ont parfois été regroupées analytiquement dans un mouvement international d'indicateurs. Dans les faits cependant, cette multitude d'initiative apparaît comme une succession d'initiatives désordonnées d'indicateurs communautaires<sup>1</sup> (COBB et RIXFORD, 2004) ou d'indicateurs de territoires (JACKSONVILLE COMMUNITY COUNCIL, 2009 ; EUROPEAN COUNCIL, 2005 ; BOUTAUD, 2010). Dans la plupart des cas, les indicateurs synthétiques (c'est-à-dire résumant une grande diversité de dimensions dans un vecteur unique, et reposant sur une unité de compte commune), ou composites (c'est-à-dire résumant des variables hétérogènes de façon agrégées à partir d'une normalisation statistique) ont été exclus des projets.

Or, la plupart de ces indicateurs ambitionnent de compléter ou de se substituer au produit intérieur brut –indicateur synthétique par excellence, non seulement en tant que dispositif collectif de jugement sur la richesse ou le bien-être du territoire, mais aussi en tant qu'« *instrument de gouvernement* » (LASCOURMES et LE GALÈS, 2004). Pour saisir dans quelle mesure ces ambitions ont une capacité à se transformer en dispositif concret, et dont s'approprieraient les acteurs (publics, citoyens, médias), il est nécessaire d'analyser les résultats, conjointement aux conditions institutionnelles et socio-politiques de l'émergence et de la validation sociale de ces indicateurs. En effet, pour émerger, ces (nouvelles) conventions de compte ont besoin de s'appuyer sur des processus qui viennent les légitimer. Notre cadre d'analyse est donc explicitement conventionnaliste (au sens de l'« économie des conventions »), portée en France par des auteurs comme Olivier FAVEREAU, François EYMARD-DUVERNAY (EYMARD-DUVERNAY, 2006)<sup>2</sup>, et, dans le champ de la sociologie de la quantification par Alain DESROSIÈRES (1993, 2008) et Robert SALAIS (2010). Ce cadre prend au sérieux l'idée qu'une fois validés, ces indicateurs deviennent des ressources et des contraintes pour l'action publique comme pour les citoyens (DESROSIÈRES, 1993, 2008 ; OGIEN, 2010 ; SUPLOT, 2010 ; GADREY et JANY-CATRICE, 2006).

Notre article procède comme suit. Nous présentons d'abord les conditions nécessaires à l'émergence d'indicateurs qui, sur les territoires, viennent compléter les diagnostics conventionnels fournis (partie 2). Ces conditions sociales nécessitent d'analyser les dynamiques de légitimation et d'institutionnalisation des nouveaux indicateurs. Dans une deuxième partie, nous présentons une expérience régionale qui a conduit à la construction d'un indicateur de santé sociale. Nous en présentons la démarche, les présupposés conceptuels, mais aussi les résultats en analysant chacune des dimensions de cet indicateur. La version composite de cet indicateur appliquée aux données de 2008 est ensuite présentée (partie 3). Enfin, nous interrogeons les usages possibles de ces nouveaux instruments. Moyennant son enrichissement par une dimension économique, comme l'a fait le Programme des Nations Unies dans le cas de l'Indice de développement humain (IDH), nous explorons l'idée (partie 4) que cet indicateur puisse alors être au service d'une action publique régionale qui tient ensemble la question économique et sociale.

- 2 -

## Conditions de l'émergence durable de nouveaux indicateurs

Dès la fin des années 1920, Simon KUZNETS, père de la comptabilité nationale contemporaine, avait lui-même alerté sur les mésusages de cet indicateur synthétique s'il venait à être utilisé comme un *proxy* de bien-être (VANOLI, 2002). Ce débat a été réactivé depuis le début des années 1990 (MÉDA, 2008 ; GADREY et JANY-CATRICE, 2006). Se sont alors multipliés de nombreux nouveaux indicateurs visant à mieux appréhender le bien-être économique (OSBERG et SHARPE, 2002), le développement humain (PNUD, 1990) ou encore la santé sociale (MIRINGOFF et MIRINGOFF, 1999).

Les territoires ont été parmi les premiers à élaborer des initiatives pour renouveler l'action publique à partir de ces nouveaux indicateurs, à l'instar de l'initiative de Jacksonville aux Etats-Unis, et plus généralement du *community indicator movement* des pays anglo-saxons. Dans la plupart de ces initiatives, sont élaborés des tableaux de bord, des batteries d'indicateurs, des bilans qui accordent des poids divers aux questions économiques, sociales, environnementales, réservant parfois aussi une place à la qualité de la démocratie ou de la gouvernance locale. Le lancement des agendas 21 locaux, à l'issue du sommet de Rio de 1992, a joué un rôle dans l'ampleur prise par ce mouvement.

### 2.1. Se prémunir de critiques

Ces initiatives peuvent être observées avec une certaine circonspection pour deux raisons. D'abord, ne confortent-elles pas l'inclinaison structurelle à la « quantophrénie » (DE GAULEJAC, 2005) –c'est-à-dire cette frénésie de l'usage du chiffre dans l'argumentation, dans l'évaluation et le contrôle, renforçant aussi un certain effet de mode pour le chiffre (JANY-CATRICE, 2012) ? Ensuite, le niveau régional, et plus généralement territorial peut-il être pertinent pour des enjeux multidimensionnels ?

Sur le premier point, le constat des dix dernières années est assez net : sur des objets aussi flous que le « développement durable », « la qualité de vie », le « bien-être », les indicateurs finissent par incarner le concept. Le débat raisonné sur le concept et ses présupposés est remplacé par un portefeuille d'indicateurs sensé exprimer la multi-dimensionnalité du concept. Cette tendance n'est pas récente. Historiquement, l'« économie » a pensé et défini la richesse et le progrès d'une manière bien particulière, en le faisant en lien avec les contingentements des mesures (MÉDA, 2008). Mais cette manière de procéder s'étend dans des sociétés dans lesquelles l'argument quantifié, « le chiffre », prennent souvent les atours de l'argument incontestable venant clore le débat démocratique, plutôt que de l'initier<sup>3</sup>.

Sur le second point, l'émergence de nouveaux indicateurs à des niveaux infra régionaux est confrontée à une tension entre deux dynamiques. D'une part une quête de légitimité qu'un indicateur *universel* facilite; c'est l'une des raisons de la grande notoriété acquise par l'indice de développement humain (IDH) du Pnud,

et de son usage généralisé, malgré son caractère jugé parfois rudimentaire (BANETH, 1998), voire un certain ethnocentrisme. D'autre part, une légitimité qui proviendrait plutôt de l'enracinement de l'indicateur dans les spécificités et les besoins locaux, ce qui rend plus complexe cette fois la comparabilité et l'universalisme, sans toutefois l'exclure complètement. Cette tension universalisme/singularité est une manière de rendre compte des relations de pouvoir et les rapports de force (entre disciplines de l'expertise ; entre organisations internationales ; entre pays etc.) implicitement contenus dans les indicateurs. Cela est notamment visible lorsque l'acteur dominant produit, par l'entremise des indicateurs, une *norme universelle*. Elle est aussi une manière d'exprimer les particularismes qui peuvent aussi, lorsque les conditions sont réunies, se traduire par des « politiques radicales avec une ambition globale » (SMITH, 2000, p. 1152 ; HARVEY, 1996).

Une telle circonspection justifie une analyse des processus d'élaboration de ces indicateurs : comment s'y prennent celles et ceux qui élaborent de nouveaux indicateurs, et pour viser à leur légitimité?

## 2.2. Quelles conditions politiques pour la légitimité de ces nouveaux indicateurs ?

Une analyse continue des travaux et des initiatives depuis le début des années 1990 nous permet de distinguer trois modalités -non exclusives les unes des autres- d'élaboration d'indicateurs et de légitimation.

La plupart s'appuient sur des indicateurs qui ont été préparés par des experts. Equipés de leur référentiel théorique et de leur système de valeurs, ceux-ci viennent appuyer « scientifiquement » les choix opérés. Ainsi, le rapport de la commission STIGLITZ-SEN-FITOUSSI (2009) est intéressant tant du point de vue de son processus d'élaboration véritable fruit d'un travail interne aux économistes, que du point de vue de ses résultats, qui peuvent être interprétés comme une succession de propositions émanant d'Écoles de pensées différentes : théorie des capacités de Sen, économie du bien-être, théories du bonheur (dont les principaux protagonistes étaient membres de la Commission Stiglitz) : Daniel KANHEMAN, Amartya SEN, Tony ATKINSON etc. (MÉDA et JANY-CATRICE, 2010). Un même constat s'applique à l'IDH (PNUD, 1990), à l'IBEE (OSBERG et SHARPE, 2002), et à la plupart des initiatives visibles.

Cette manière d'élaborer les indicateurs est de plus en plus concurrencée par une autre forme de légitimation. Partant de l'hypothèse que les concepts qu'il est ambitionné de mesurer sont trop subjectifs par essence pour faire l'objet d'un consensus (bien-être, qualité de vie etc.), des auteurs considèrent que la seule légitimité ne peut provenir que d'une expression individuelle (de satisfaction, de bien-être). Adossé à une conception relative aux préférences individuelles exprimées, ces approches fondent leurs mesures sur des données subjectives issues de questionnaires administrés aux individus, en utilisant diverses méthodes, allant de simples questions relatives au niveau de « bonheur », à l'élaboration d'indices de satisfaction de vie, dont on mettra les évolutions en lien avec celles d'autres variables, de manière à révéler ou pas des corrélations (EASTERLIN, 1974 ; KAHNEMAN et KRUEGER, 2006 ; AMIEL

*et al.*, 2013). Ces manières de mettre en mesure le bien-être partent d'un échantillon représentatif statistiquement, ce qui en fonde la légitimité, puis interrogent les individus sur leur niveau de satisfaction de vie, à partir de questions particulièrement simples du type « *En général, que diriez-vous de votre vie, sur une échelle de 0 à 10, de la pire à la meilleure possible ?* ». On dispose ainsi d'un ensemble constitué des perceptions individuelles exprimées d'un bien-être individuel, et dont toutes les composantes ont été en quelque sorte agrégées par la notation exprimée par l'individu. En promouvant ces résultats, ainsi que l'a récemment fait l'Insee dans un travail inédit (AMIEL *et al.*, 2013), il est cependant rarement rappelé que leur fondement est utilitariste, et repose sur l'individualisme des « agents ». Dans ces conceptions, la notion de bien commun (OSTROM, 1990) est évacuée au profit d'un bien être individuel.

Si ce type d'enquêtes sur la mesure des sentiments exprimés des individus a des vertus, son opérationnalisation dans le cadre de politiques publiques est problématique : on identifie en particulier des risques non négligeables que l'usage exclusif de ce type d'exploration subjectiviste puisse faire l'impasse des libertés individuelles et des responsabilités sociales (SEN, 2004), pourtant constitutifs d'un bien-être collectif. Les résultats de la dernière enquête de l'Insee sont assez symptomatiques (AMIEL *et al.*, 2013). On y lit en particulier que « la perception de la qualité de l'environnement ou celle de tensions dans la société n'ont pas d'influence significative sur le bien-être ressenti » (p. 3). De même, d'autres travaux économétriques mettent en doute le fait que le bien-être puisse être le résultat de la somme des satisfactions individuelles (MARCUS *et al.*, 2008).

La troisième piste émane de chercheurs émanant de diverses sciences sociales : sociologie, science politique, philosophie, économie institutionnaliste (VIVERET, 2003 ; GADREY et JANY-CATRICE, 2006). Dans cette veine de réflexions est développé le concept d'un bien-être collectif, non réductible à une somme de bien-être individuels, et sur la reconnaissance qu'il existe un patrimoine commun (patrimoine naturel et patrimoine social) qui échoit à chaque génération, dont il s'agit de faire un inventaire et dont il faudrait suivre les évolutions (MÉDA, 2008). Comment prendre en considération les évolutions d'agrégats renvoyant à la question des biens communs, de l'intérêt général, des évolutions de patrimoines collectifs ? L'intérêt des recherches issues de cette voie est double. Tout d'abord, elles partent de l'idée que les individus sont avant tout des citoyens, conscients de leurs droits et leurs devoirs, inscrits dans la cité, et prenant part aux problématiques concernant son socle social. Ensuite, l'intérêt est de ne pas découpler les questions d'ordre internes et conceptuelles, de questions d'ordres plus externes : la forme privilégiée de la prise de décisions collectives et de choix social, est, dans ces postures, celle de forums hybrides (CALLON *et al.*, 2003) c'est-à-dire des espaces ouverts de débats et de discussions, où les experts côtoient la société civile, et où les processus délibératifs sont soignés (HABERMAS, 1992). Ces acteurs prennent, ensemble, des décisions raisonnées au terme de discussions sur ce que sont les « richesses du territoire » et le « bien-être pour tous ». Ces postures cherchent également à favoriser des formes rénovées de démocratie participative, formes qui ont été très développées dans les travaux de l'European Council par exemple (2005). La plupart de ces initiatives établissent une frontière a priori entre les espaces environnemental et social, en ne proposant pas un indicateur unique

qui rendrait compte simultanément de ces deux enjeux. Cela est lié à l'implicite substituabilité entre les dimensions que véhicule un indicateur unique<sup>4</sup>. Le tableau 1 récapitule ces différentes légitimités. Inscrites dans des « mondes » différents, elles imbriquent des logiques processuelle et de résultat.

**Tableau 1 – Les formes de légitimation des nouveaux indicateurs et les mondes correspondant**

	<b>Monde de l'expertise</b>	<b>Monde de l'individu</b>	<b>Monde de la démocratie délibérative</b>
<b>Support principal de la légitimation</b>	Un « cadre théorique » (selon les experts mobilisés)	Le cadre théorique utilitariste	Démocratie délibérative
<b>Acteurs de cette légitimation / valeurs</b>	Experts et technocrates / Hiérarchie entre « sachants »	Individus / Individualisme méthodologique	Citoyens / Démocratie et éthique communicationnelle
<b>Processus retenu dans le choix des dimensions, variables, pondérations...</b>	Travail et délibération en « chambre », entre experts	Sondage et agrégation des préférences individuelles, préférences qui préexistent et qui sont exprimées par les individus	Forums hybrides, co-élaboration des priorités à construire dans l'élaboration des biens communs
<b>Fondement du processus</b>	Objectivation de l'expertise	Subjectivité individuelle sublimée	Réalité politique priorisée et élaborée

*Tableau des auteurs*

La voie de l'élaboration d'indicateurs par concertation avec une pluralité de parties prenantes est empruntée dans la suite de cet article. Peut-être plus originale, elle fournit des résultats qui interrogent les indicateurs conventionnels (JANY-CATRICE et ZOTTI, 2009).

**- 3 -**

**Les composants de l'indicateur de santé sociale français**

**3.1. La genèse de l'ISS des régions françaises**

La genèse de l'ISS des régions françaises est contenue dans un « baromètre des inégalités et de la pauvreté » (BIP40). Il s'agit d'un indicateur mis au point en 2006 par un réseau associatif de chercheurs militants et de syndicalistes au niveau de la France métropolitaine (Réseau d'Alertes sur les Inégalités, RAI). En construisant un baromètre organisé autour de six dimensions (logement, santé, éducation, justice,



travail et emploi et revenus), les promoteurs de cet indicateur ont voulu démontrer que les inégalités et la pauvreté ne se limitaient pas à des inégalités monétaires, mesurées le plus souvent par le taux de pauvreté monétaire. La combinaison de 60 variables dans un indicateur composite peut être considérée comme l'expression résumée des grands problèmes sociaux contemporains français. Ce baromètre indique que sur les trois dernières décennies les grands problèmes sociaux contemporains français se sont nettement aggravés, avec un petit répit au milieu des années 1990 (CONCIALDI, 2009).

La Région Nord-Pas de Calais a tenté une déclinaison de ce baromètre à partir de données disponibles à l'échelle régionale. L'intérêt de son élaboration a surtout résidé dans la dynamique de sa construction: avec le souci de faire valider cette démarche par la société civile organisée, ce Conseil régional et les chercheurs qui l'ont accompagné ont mis en place des groupes de travail hétérogènes, regroupant des experts, des collecteurs de données sociales aux niveaux territoriaux, des fonctionnaires territoriaux (techniciens de la Région et des Départements) et des associations. De nombreuses associations ont accepté de prendre part au projet en particulier parce qu'il leur donnait l'opportunité d'exprimer des réalités complexes qu'ils observaient sur des terrains parfois très microsociaux<sup>5</sup>.

Si l'on tente d'interpréter cette démarche, on peut considérer qu'elle a avancé par innovations itératives :

– le point de départ du projet a été celui de l'identification d'un objet qui avait gagné en légitimité, et qui était porteur de valeurs (IDH du Pnud au niveau international, BiP40 au niveau national). Les dimensions du baromètre des inégalités et de la pauvreté ont ainsi servi de point d'appui aux premiers débats, et ont permis les premières prises de position, tandis que la méthode agrégative de l'IDH était retenue pour la construction de l'indicateur composite.

– la deuxième étape a été l'adaptation à la subjectivité des groupes de travail, et à leur réflexivité collective (TURK, 2009), dans une ambiance d'éthique communicationnelle où ont cohabité une diversité d'expertises (HABERMAS, 1992) : c'est la délibération du forum hybride sur « la richesse sociale » du territoire et sur ses biens sociaux communs. Sur chaque dimension du baromètre, ces groupes<sup>6</sup> ont travaillé pendant un an (septembre 2007-juin 2008), ont interprété les résultats, ont débattu des pondérations, et ont fait des propositions.

– la troisième étape a consisté en une prise de conscience collective progressive vers quelques objectifs prioritaires communs et limités.

Cette démarche a conduit à la production d'un indicateur maniable (parce que limité à une batterie limitée de 14 variables), diffusable (parce que constituant une forme de *benchmarking* social des régions françaises entre elles) et visant à compléter le Pib et non à s'y substituer<sup>7</sup>. Cet Indicateur de Santé Sociale (ISS) repose sur une vision que l'on pourrait qualifier d'« assumée » de la société<sup>8</sup>, dans le sens où les données chiffrées incarnent toujours des visions politiques, et peuvent ensuite

constituer des repères collectifs. Cette vision de la société ne s'est pas totalement affranchie cependant de la disponibilité des données. Une partie des parties prenantes du processus a souvent implicitement intégré la contrainte, parfois forte, de manque de données sociales à ce niveau régional de déclinaison.

## 3.2. Le contenu de l'indicateur de santé sociale

Comment tenir compte et interpréter le sens de ces variables dans un indicateur de santé sociale ? Revenons sur chaque variable en présentant tout à la fois les motivations qui ont présidé à leur choix, et les résultats comparés pour les régions françaises en 2008. Précisons également que si l'ISS a quelques mérites, il comporte néanmoins des inconvénients. Il est en particulier très dépendant de données issues de sources administratives, car à ce niveau de découpage territorial, ce sont souvent les seules sources disponibles (ex : le taux de surendettement des ménages est issu de la banque de France; le taux de temps partiel est issu des déclarations annuelles de données sociales des entreprises etc.). En outre, certaines des enquêtes auprès des ménages qui ont été mobilisées devraient être consolidées, car la taille de l'échantillon régional demeure petite.

### 3.2.1. La dimension du revenu

La dimension du revenu est composée de quatre sous-dimensions : consommations, inégalités, pauvreté, salaires.

L'idée de justice sociale que véhicule l'indicateur de santé sociale renvoie à la cohésion sociale du territoire, et donc à sa capacité à limiter les inégalités et la pauvreté. Le rapport inter-décile des niveaux de vie, c'est-à-dire le revenu disponible des ménages rapporté au nombre d'unités de consommation<sup>9</sup> permet d'observer les inégalités de revenu disponible d'un ménage<sup>10</sup>. Celui-ci indique qu'en 2008, les inégalités de niveaux de vie sont les plus fortes en Ile de France ( $D9/D1= 3,4$ ) et qu'elles sont les plus faibles en Pays de la Loire et en Bretagne (respectivement 2,8 et 2,9). Après plusieurs décennies de baisse, le rapport inter-déciles de niveau de vie enregistre cependant une hausse en moyenne nationale entre 2004 et 2008, en partie en lien à une plus forte concentration des revenus du patrimoine.

En matière de consommation, la variable retenue est le taux de surendettement. Elle se veut être un *proxy* des contraintes budgétaires, voire des restrictions de consommation. Un taux élevé de surendettement est un des signes d'une grande précarité économique sur le territoire, la capacité de consommer étant alors en partie illusoire et fragile. Les données, inédites, mises à notre disposition par la Banque de France, montrent que les taux de surendettement par ménage<sup>11</sup> varient, selon les régions du simple (Corse) au triple. Le Nord-Pas de Calais est la région où le nombre de dossiers de surendettement déposés pour 100 000 habitants est le plus important (555), suivie par la Haute-Normandie, et la région picarde (517). A contrario, le taux d'impôt sur la fortune<sup>12</sup> est une mesure des très grandes richesses sur un territoire. Mais les taux d'imposition les plus élevés ne correspondent pas nécessairement aux plus forts montants versés par les contribuables, en particulier du fait de l'existence d'effets de seuils. De ce fait, a été retenu le taux d'ISF articulé au montant moyen versé par ménage (cf. Tableau 2).

**Tableau 2 – Les dimensions, sous dimensions et variables de l'Indicateur de santé sociale**

Dimension	Sous dimension	Variables	Variables	Eléments méthodologiques	Pondération
Revenu	Consommation	Taux de surendettement			1
	Inégalité et pauvreté	Taux d'ISF	Montant moyen par ménage	Calcul d'un taux d'ISF ajusté à partir de ces variables : Tx d'ISF ajusté = (nombre de déclarations imposables / nombre de ménages) x paiements par ménages	1 (taux d'ISF ajusté)
	Pauvreté	Taux de pauvreté monétaire des moins de 17 ans			1
	Niveau de vie	Rapport D9/D1 du niveau de vie par unité de consommation			1

**Tableau 2 – (suite)**

<b>Travail et emploi</b>	Chômage	Taux de chômage de	Ecart de taux de chômage entre femmes et hommes	Le taux de chômage ajusté est construit à partir de ces variables = Taux de chômage x (taux de chômage des femmes / taux de chômage des hommes)	1 (taux de chômage ajusté)
	Conditions de travail	Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (1)			1
	Précarité	Part de l'emploi précaire	Taux de travail à temps partiel	La sous dimension précarité est la combinaison de ces deux variables (à poids égal)	1 (pour la combinaison des 2 variables mesurant la précarité)
	Relations professionnelles	Taux de conflits du travail (2)			1
<b>Education</b>		Taux des actifs sans diplômes	Taux d'accès au baccalauréat	La dimension éducation est la combinaison de ces deux variables (à poids égal)	1 (pour la combinaison des variables mesurant le niveau d'éducation)
<b>Santé</b>		Espérance de vie à la naissance			1
<b>Logement</b>		Taux de recours DALO (3)			1
<b>Justice</b>		Crimes et délits contre les personnes et les biens pour 100 000 habitants			1
<b>Lien social</b>		Taux d'adhésion à au moins une association (4)			1

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université de Lille 1 - - 134.206.230.187 - 17/04/2014 16h50. © Armand Colin

Tableau 2 – (suite)

Lien interindividuel		Taux des personnes qui voient au moins une fois par semaine leurs amis et leurs voisins (5)			1
----------------------	--	---	--	--	---

(1) sans les maladies professionnelles en 2008

(2) cette variable n'a pu être actualisée en 2008 : depuis 2005 les statistiques annuelles relatives aux grèves sont produites par la Dares à partir de l'enquête Acemo et non plus à partir des données administratives issues du recensement de l'inspection du travail et des directions départementales et régionales du travail. Cette enquête ACEMO n'est pas représentative à l'échelle régionale.

(3) Cette variable remplace le taux de recours aux expulsions locatives qui n'est plus fourni par le Ministère de l'Intérieur

(4) et (5) Ces 2 variables n'ont pas pu être actualisées en 2008, les enquêtes permanentes des Conditions de Vie (EPCV) utilisées pour calculer ces variables n'étant plus réalisées par l'INSEE depuis 2004.

La combinaison de ces deux variables reflète la concentration territoriale du capital français. Ainsi, la moitié du montant global de 4,2 milliards l'ISF versé en 2008 provient de ménages d'Ile de France. De même, le taux de redevables de l'ISF varie de 0,89% en Franche Comté, à 4,32% en Ile de France.

Ces inégalités économiques évaluées à l'aune du taux d'ISF sont complétées d'un taux de pauvreté. De nombreux chercheurs ont en effet montré que les richesses n'étaient pas le symétrique des pauvretés (REDDY et POGGE, 2005). En matière de pauvreté, les groupes de travail ont privilégié la variable de pauvreté des enfants de moins de 17 ans<sup>13</sup>. Les données indiquent qu'en France, le taux de pauvreté des enfants atteint 17,4% Cette situation s'aggrave rapidement puisque cela représente 1 point de plus en quatre années seulement. On note aussi de très fortes variations autour de cette moyenne nationale: de 12,5% en Bretagne, à 25,1% dans le Nord-Pas de Calais.

### 3.2.2. La dimension du travail et de l'emploi

Pour tenir compte de la variété des conditions d'emploi et de travail sur les territoires, le taux de chômage retenu est ajusté des différences de taux entre hommes et femmes. En 2008, cet indicateur de chômage "ajusté", en moyenne de 8,5% en France, varie de 6,6% en Limousin à 12,3% dans le Languedoc-Roussillon. Les conditions de travail sont, quant à elles, résumées par le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt. Cet indicateur composite est très disparate selon les régions. En 2006, on enregistre un taux de 21,2 pour 1 000 salariés pour la région Ile de France, mais il atteint 36,9 en Picardie.

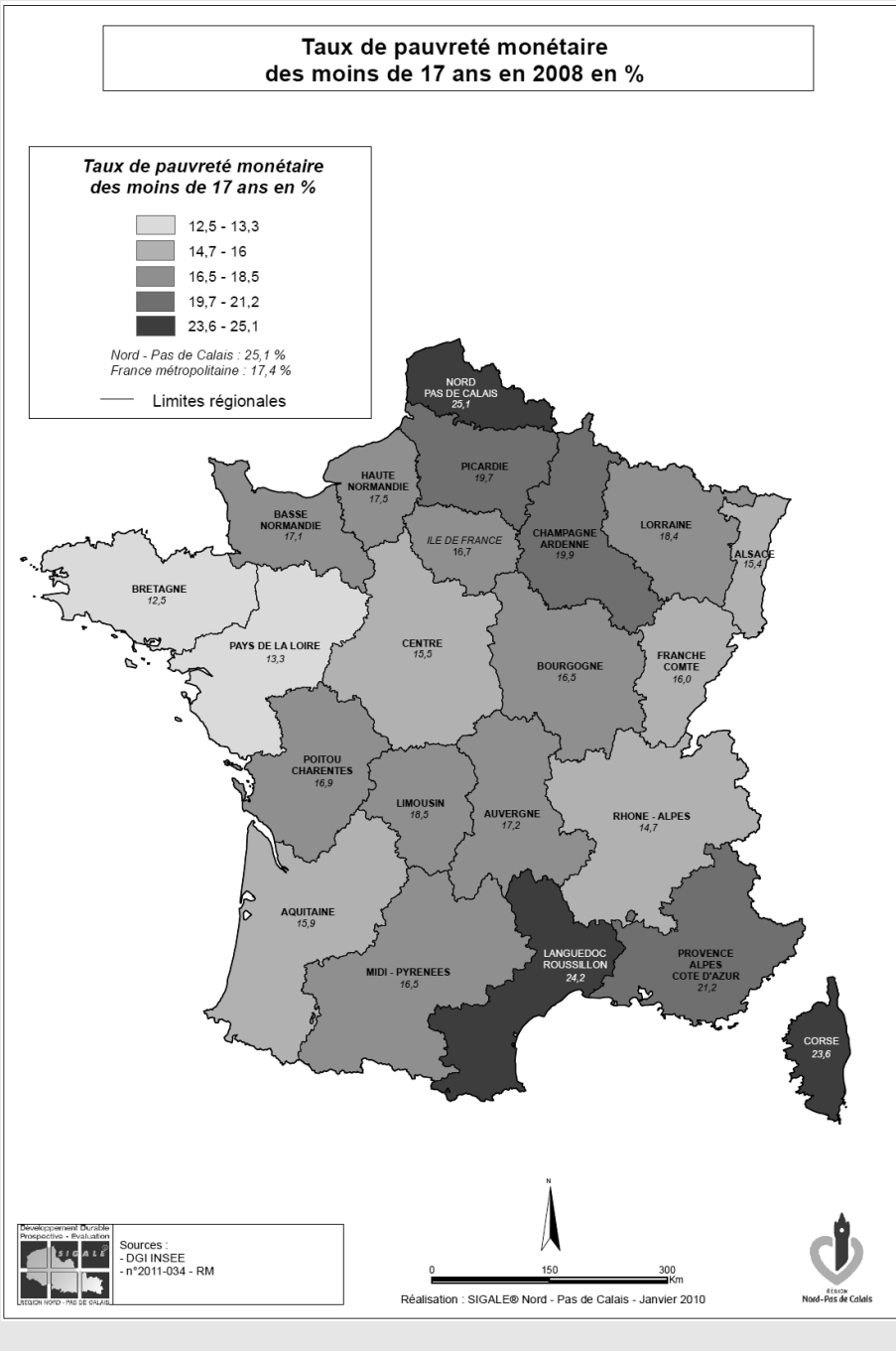
La précarité dans l'emploi est exprimée par un indicateur de précarité qui articule les données de taux d'intérim et de CDD. Selon ces données, la précarité est la plus

faible en Corse et en Ile de France (un peu moins de 12% selon les données du RP Insee en 2008), et la plus forte en Languedoc-Roussillon, Nord – Pas de Calais, Haute Normandie et Poitou Charentes où elle dépasse les 14%. Nous avons complété cette variable par le taux de temps partiel, en tant que mesure de la précarité de l'emploi des femmes, et d'une partie des métiers tertiaires. Les relations professionnelles enfin sont évaluées à l'aune des taux de conflits dans le travail. Le sens de la variation retenue se fonde sur les travaux d'A. HIRSCHMAN (1970) : des conflits dans le travail sont le double signe que les salariés ont la possibilité de préserver une partie de leur sécurité économique, et qu'ils ont la possibilité de construire des collectifs de travail.

**Tableau 3 – Taux de ménages imposés sur leur grande fortune, et montant de cet impôt en 2008**

	Taux ISF (rapport entre le nombre de déclarations imposables et le nombre de ménages en %)	Paiements par ménage en euros
Alsace	1,36	90,1
Aquitaine	1,78	108,9
Auvergne	1,19	69,3
Basse Normandie	1,36	77,4
Bourgogne	1,34	71,5
Bretagne	1,56	84,6
Centre	1,56	88,4
Champagne-Ardenne	1,45	79,3
Corse	0,95	70,5
Franche-Comté	0,89	45,7
Haute Normandie	1,36	71,8
Ile de France	4,32	430,2
Languedoc Roussillon	1,40	72,8
Limousin	1,11	70,2
Lorraine	0,90	59,2
Midi-Pyrénées	1,39	79,5
Nord-Pas de Calais	1,36	87,7
Pays de la Loire	1,60	93,8
Picardie	1,46	91,2
Poitou-Charentes	1,50	79,4
Provence Alpes Côte d'Azur	2,64	161,6
Rhône-Alpes	2,14	126,2
France métropolitaine	2,11	156,8

**Graphique1. Part des enfants vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. 2008 (en %)**



### 3.2.3. L'éducation, la santé et le logement

En matière d'éducation, dont la dimension est apparue centrale pour les parties prenantes des débats, l'idéal exprimé eut été de pouvoir avoir accès aux sorties sans qualification du système scolaire<sup>14</sup> : malheureusement, cette donnée est très peu rendue disponible par les académies et rectorats, car elle s'avère très sensible, car elle peut exprimer la plus ou moins grande performance du service public éducatif. Nous avons, par défaut, opté pour une combinaison de deux taux : le taux de non diplômés d'une part (variable de stock) et le taux d'accès au baccalauréat (variable de flux).

On obtient des niveaux d'éducation très contrastés selon les régions françaises : près de 15 points séparent la Bretagne de la Picardie en terme d'accès au baccalauréat, et donc à l'université. De même que près de 10 points séparent encore ces deux mêmes régions en termes de non diplômés : plus du tiers de la population de Picardie n'a aucun diplôme (36,5%), contre moins de 28% de la population bretonne.

En matière de santé, c'est l'espérance de vie qui a été retenue<sup>15</sup>. En 2008, près de 4 années séparent la plus forte espérance de vie (81,9 ans en Ile de France et Rhône Alpes) de la plus faible (78,2 ans dans le Nord-Pas de Calais). Parmi les régions ayant la plus faible espérance de vie, on trouve surtout toutes les régions du Nord (Est et Ouest).

Dans le logement, le taux d'expulsions locatives a été privilégié car il est le reflet de la très grande pauvreté : plus ce taux est faible, plus grande est la santé sociale. En 2004, dernière année sur laquelle les données sont disponibles, c'est dans la région Ile de France que ces phénomènes d'expulsion locative sont les plus élevés (12,9 pour 10 000 habitants), ainsi que, plus étonnamment, le Centre et la Picardie (respectivement, 4,34 et 4,22). Parmi les régions dans lesquelles ce taux est le plus faible on trouve le Limousin, le Nord-Pas de Calais, et la Bretagne (respectivement 0,58 ; 0,64 et 0,96 pour 10 000 habitants).

Pour la construction de l'ISS (2008), c'est le taux de recours DALO<sup>16</sup> qui a été retenu pour refléter les questions de pauvreté en matière de logement. Sans surprise, c'est en Ile de France que ces recours sont les plus élevés, ils représentent même un tiers des recours déposés en France métropolitaine).



**Tableau 4 – Taux d'accès au baccalauréat et taux de personnes sans diplômes (2008, en %).**

	Part de la population âgée de plus de 15 ans sortie du système scolaire non diplômée en 2008	Taux d'accès au baccalauréat en 2008
Alsace	28,8%	61,9%
Aquitaine	28,7%	64,2%
Auvergne	31,5%	64,4%
Basse-Normandie	35,7%	64,0%
Bourgogne	33,8%	64,6%
Bretagne	27,8%	71,8%
Centre	33,0%	63,4%
Champagne-Ardenne	36,4%	60,9%
Corse	33,0%	62,3%
Franche-Comté	32,9%	65,3%
Haute-Normandie	34,7%	63,7%
Île-de-France	25,2%	65,9%
Languedoc-Roussillon	30,7%	59,9%
Limousin	32,7%	65,8%
Lorraine	32,8%	63,4%
Midi-Pyrénées	28,2%	62,3%
Nord-Pas-de-Calais	34,3%	58,6%
Pays de la Loire	30,5%	67,8%
Picardie	36,5%	58,5%
Poitou-Charentes	33,4%	64,8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	29,9%	62,1%
Rhône-Alpes	28,6%	64,7%
France métropolitaine	30,2%	63,8%
Source : données des auteurs		

### 3.2.4. La sécurité physique et les relations sociales

La santé sociale du territoire nécessite une forme de sérénité pour les habitants. La dimension sécurité physique a donc été retenue, et c'est la variable du nombre « de crimes et délits » qui résume ici cette dimension. Celle-ci varie du simple au triple selon les territoires. Sans surprise, les régions très urbaines sont les plus touchées à l'instar de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Île de France. Le Limousin, l'Auvergne enregistrent les meilleures performances, avec des crimes et délits très faibles : de l'ordre de 3 500 pour 100 000 habitants contre 8 200 en Provence Alpes Côte d'Azur.

Pour tenir compte du lien social dans chaque région, une des formes de la « richesse » sociale des territoires, nous avons retenu comme *proxy* le taux d'adhésion à au moins une association. Les résultats indiquent qu'entre 2002 et 2004, ce sont les régions comme l'Auvergne, le Rhône Alpes, les Pays de la Loire et l'Alsace qui ont les taux d'adhésion les plus élevés (environ la moitié de leur population). En revanche, la Corse occupe, sur cette variable, la dernière position (23%), précédée par la Picardie (31%), Ce lien social est complété d'un lien exprimé ici par la part des personnes qui voient au moins une fois par semaine leurs amis et leurs voisins.

La Corse est alors en tête (85%), suivie par le Languedoc Roussillon (79,6%). En bas du classement, se retrouvent trois régions : la Haute-Normandie, l'Alsace et l'Île de France (63%).

- 4 -

## L'indicateur composite de santé sociale et la comparaison avec la richesse économique

Nous aurions pu, comme c'est souvent le cas dans les approches multidimensionnelles, nous arrêter là, et considérer que nous avons, avec cette batterie d'indicateurs, un tableau de bord pour nourrir les analyses de la santé sociale du territoire. Nous avons souhaité enrichir cette vision pluridimensionnelle, en agrégeant les variables dans un indicateur composite. Cela a nécessité une ultime étape de construction : l'affectation de pondérations, et donc de valeurs (OCDE, 2008<sup>17</sup>) accordées à chacune des dimensions de l'indicateur, ce qui a nécessité d'en tester la sensibilité.

### 4.1. Une normalisation empirique

Les variables étant d'unités disparates, on a procédé à une normalisation comparative du type de celle retenue pour la construction de l'Indicateur de développement humain (PNUD, 2009). Il nous a semblé que l'échelle de normalisation la moins arbitraire était la normalisation empirique<sup>18</sup>. L'application d'une moyenne simple a été choisie ensuite pour l'agrégation de l'ensemble des variables. L'indicateur synthétique multidimensionnel ainsi obtenu est compris entre 0 et 100, et son interprétation est simple : plus celui-ci est élevé, plus la santé du territoire est bonne socialement, en comparaison (implicite) des performances des autres régions.

C'est cet indicateur composite que l'on présente ci-dessous. On le compare aux performances économiques de la région, estimées ici par le revenu disponible brut.

À la lecture du tableau 5, on observe très peu de corrélations dans la répartition spatiale de la santé sociale quand on la compare à celle du RDB/tête: les régions économiquement riches se situent plutôt dans le centre et dans l'est et le Sud-est, tandis que les régions en bonne "santé sociale" se situent plutôt dans le grand ouest français. Autrement dit, parler de répartition géographique de la richesse économique n'est pas le synonyme direct de la répartition de sa santé sociale. Ensuite, les régions Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, Picardie, et Provence-Alpes-Côte d'Azur (qui comptent à elles quatre 21,6% de la population française) présentent les santés sociales les plus médiocres au regard des performances des autres régions. Et c'est le Limousin qui bénéficie, de loin, de la santé sociale la plus favorable.

#### MÉTHODOLOGIQUE

Le choix des dimensions et des variables résumant celles-ci reflète les différentes suggestions portées par les participants des différents groupes de travail. Les variables étant des unités disparates, on a procédé à une normalisation comparative du type de celle retenue pour la construction de l'indicateur de développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement. Cette méthode consiste à attribuer à chacune des variables la valeur « 0 » à la région qui possède la situation la plus dégradée et la valeur « 100 » à celle qui dispose de la meilleure situation. Les autres régions sont placées entre ces deux valeurs, selon une interpolation linéaire simple.

Indice = (Valeur mesurée – Valeur Minimale) / (Valeur Maximale – Valeur Minimale).

En affectant une pondération égale à 1 pour chacun des 14 indicateurs, on obtient un indicateur synthétique multidimensionnel qui résume les 8 dimensions. Les dimensions « revenu » et « travail emploi » ont donc un poids plus important, comparé aux autres dimensions de l'ISS puisqu'elles sont composées de 4 sous-dimensions mesurées chacune par une variable. Cette surpondération est le produit de deux facteurs. D'une part, ces dimensions occupaient déjà, dans le Baromètre des inégalités et de la pauvreté qui a inspiré ce projet, une place plus importante, les auteurs du baromètre accordant en quelques sortes une « valeur » élevée au revenu et au travail dans la production des inégalités. D'autre part, les débats initiés dans la région Nord-Pas de Calais ont confirmé l'importance qu'ont ces deux dimensions dans les représentations de la « santé sociale ».

En outre, on note que l'Île-de-France bien qu'en excellente posture économique (son RDB/tête est 19% plus élevé que Rhône Alpes, région en 2<sup>ème</sup> position), perd 16 places quand on la positionne sur l'échelle de cette santé sociale, et se retrouve située entre la Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie, dans le dernier quart du classement. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est sur une trajectoire comparable : elle perd 13 places selon le critère de classement retenu: 9<sup>ème</sup> en termes de RDB/tête, elle glisse à la 19<sup>ème</sup> position en termes de santé sociale. A l'autre extrême, la Bretagne et les Pays de la Loire, et dans une moindre mesure, Franche-Comté et Midi-Pyrénées sont nettement plus performantes en termes d'ISS qu'en termes de RDB/tête : elles gagnent respectivement 15, 13, 5 et 4 places. Le Limousin est dans une situation exceptionnelle puisque selon l'ISS, il est largement en tête de la santé sociale des régions françaises.

Le Languedoc Roussillon et le Nord-Pas de Calais sont en queue de classement des régions françaises à l'aune de l'ensemble de ces indicateurs : le faible revenu disponible de leurs ménages n'est pas ajusté par une meilleure santé sociale : on les retrouve toutes les deux en bas du classement de l'ISS également.

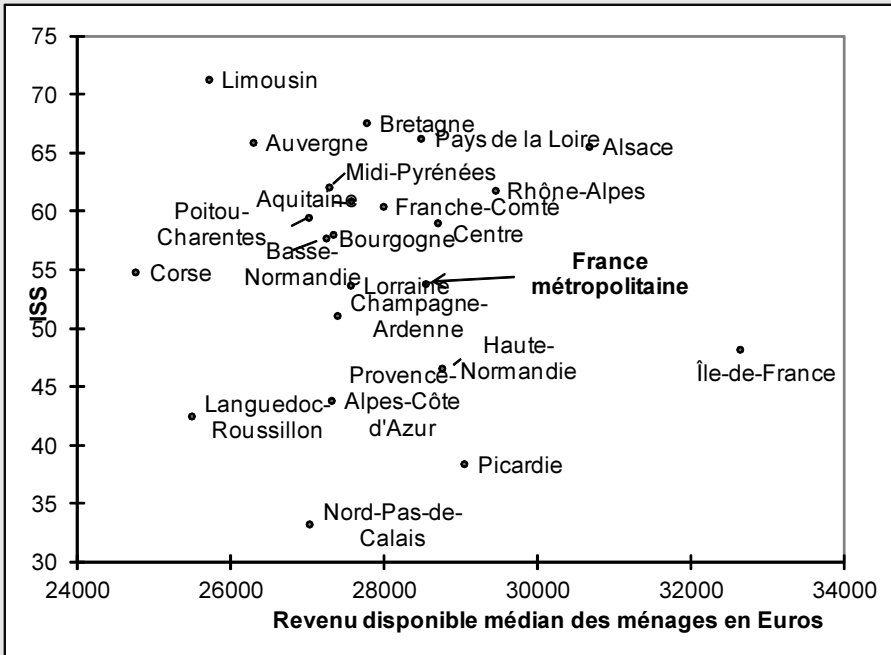
**Tableau 5 – Comparaison de l'ISS et du RDB par tête (2008)**

	RDB 2008	rang RDB	ISS 2008	Rang ISS
Île-de-France	24139	1	48,2	17
Rhône-Alpes	20312	2	61,8	7
Bourgogne	20142	3	57,7	13
Auvergne	20118	4	65,9	4
Limousin	19988	5	71,3	1
Centre	19986	6	59,1	11
Alsace	19740	7	65,6	5
Aquitaine	19711	8	60,9	8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19506	9	43,9	19
Midi-Pyrénées	19296	10	62,1	6
Poitou-Charentes	19246	11	59,5	10
Champagne-Ardenne	19146	12	51,1	16
Basse-Normandie	19142	13	58,0	12
Franche-Comté	19130	14	60,5	9
Haute-Normandie	19117	15	46,6	18
Pays de la Loire	19078	16	66,3	3
Bretagne	19067	17	67,6	2
Lorraine	19009	18	53,7	15
Picardie	18760	19	38,4	21
Languedoc-Roussillon	18216	20	42,5	20
Corse	17903	21	54,8	14
Nord-Pas-de-Calais	17259	22	33,3	22
France métropolitaine	20182		53,8	
Source : données des auteurs				

L'indicateur de santé sociale ainsi obtenu et appliqué aux régions françaises indique qu'aucune corrélation n'unit les niveaux de santé sociale et les niveaux de richesse économique, que ceux-ci soient mesurés par le PIB par habitant<sup>19</sup> ou par le revenu disponible brut : les territoires les plus riches économiquement, à l'instar de l'Île de France, sont aussi classés parmi les plus « pauvres » à l'aune de cet indicateur social. Inversement, des régions moyennement classées en termes de richesse économique ont une santé sociale forte : c'est le cas de régions de l'ouest telles que la Bretagne, les Pays de la Loire ou encore le Limousin. Cette relation inversement proportionnelle dans certains cas, n'est pas observée partout. Ainsi des régions pauvres économiquement, le demeurent aussi en termes sociaux : c'est le cas du Nord-Pas de Calais ou encore de la Picardie.

Ce résultat sur l'absence de corrélation entre l'indicateur de santé sociale et le niveau de vie, dans des régions dont le revenu disponible brut est supérieur à 18 000 euros par habitant, n'est pas inédit. Cela rejoint de nombreuses recherches qui ont montré que, au-delà d'un certain seuil de niveau de Pib (ou revenu) par habitant, les corrélations avec des variables de bien-être (telles que l'espérance de vie) s'estompent, voire disparaissent (FAIR, 2011).

**Graphique 2. L'absence de lien entre RDB et ISS (2008)**



Source : Données des auteurs, et Insee.

## 4.2. Quelques tests de sensibilité

Dans quelle mesure l'ISS est-il sensible aux choix de pondération et de variables ? Nous nous penchons maintenant sur cette question car elle apparaît très souvent comme un sujet de controverse dans le champ d'élaboration de ce type d'indicateurs (BANETH, 1998 ; OCDE, 2001 ; MARCUS *et al.*, 2008 ; STIGLITZ *et al.* 2009).

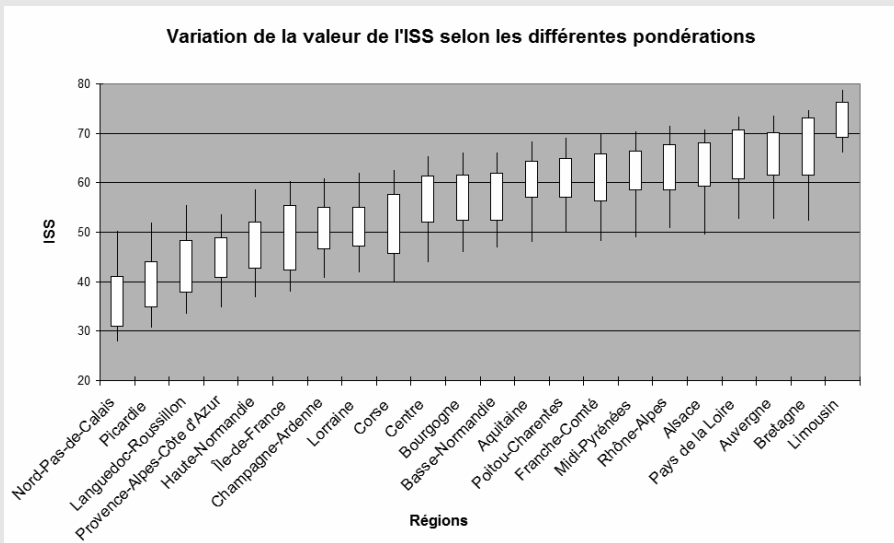
### 4.2.1. Une faible sensibilité de l'ISS au choix des pondérations

Le choix des pondérations à affecter à l'indicateur composite est une question sensible parce qu'ils peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats obtenus. Cette question est souvent évacuée par les chercheurs et les scientifiques sous le prétexte qu'elle relève d'un pur arbitraire. Face à cette critique récurrente, qui conduit la plupart du temps à l'abandon de ce type de méthodes, ou parfois à des comportements non transparents, on peut fournir deux arguments. Le premier est qu'à chaque étape du processus, les acteurs sont confrontés à un choix : quelles dimensions ? Quelles variables ? Ces choix ont autant d'importance, si ce n'est plus, que celui des pondérations affectées à l'indicateur composite. Le second argument renvoie à l'idée que ce caractère arbitraire peut être en partie levé si les choix sont le fruit d'un accord. Cet accord peut émerger à l'issue de débats, de conférences citoyennes etc. Bref, il existe des modalités politiques possibles pour sortir du

caractère arbitraire, et fournir un instrument fruit de conventions partagées. Le troisième argument est le fruit de tests de sensibilité de pondération qui ont été effectués sur l'ISS. Ceux-ci ne montrent pas de sensibilité ferme à ces pondérations en particulier si on raisonne à partir de « grappes de régions ». Comment sommes-nous arrivés à ce résultat ? L'ISS a été recalculé selon 106 pondérations fixées<sup>20</sup> selon des hypothèses réalistes de variations de pondérations<sup>21</sup>.

Le graphique 2 présente ainsi la sensibilité aux pondérations, à partir de tests autour de 106 pondérations différentes. Il indique clairement que la hiérarchie des régions est très peu modifiée par ces variations de pondérations si l'on raisonne en « grappes » ou en « groupes » de régions. Les dispersions autour de la moyenne les plus élevées sont enregistrées pour l'Île de France, la Corse et la Bretagne<sup>22</sup>. Mais plus généralement, les mêmes régions sont regroupées parmi les grappes de celles qui enregistrent les meilleures performances sociales, tandis que les mêmes régions apparaissent parmi les grappes les moins performantes.

**Graphique 3. Variation de la valeur de l'ISS selon les différentes pondérations affectées aux variables<sup>a</sup>**



a. Les rectangles représentent la dispersion autour de la moyenne des différents ISS calculés pour une région donnée. Les traits noirs indiquent les max et min atteints par l'ISS de chaque région.

#### 4.2.2. Sensibilités de l'ISS aux variables manquantes

L'ISS a connu deux versions. La première a été publiée en 2009 (JANY-CATRICE et ZOTTI). Dans cette version mise à jour, trois variables de la version initiale de l'ISS n'ont pu être actualisées terme à terme pour l'année 2008 :

le taux de conflits au travail : en effet, depuis 2005, les statistiques annuelles relatives aux grèves sont produites par la DARES à partir de l'enquête Acemo (non représentative à l'échelle régionale) et non plus à partir des données administratives issues du recensement de l'inspection du travail et des directions départementales et régionales du travail.

le taux d'adhésion à au moins une association et le taux des personnes qui voient au moins une fois par semaine leurs amis et leurs voisins ; en effet, les enquêtes permanentes des Conditions de Vie (EPCV) mobilisées pour estimer ces dimensions, ne sont plus réalisées par l'Insee depuis 2004<sup>23</sup>.

Ces variables manquantes n'influent pas sensiblement la hiérarchie des régions en termes de santé sociale. Le calcul de l'ISS en 2008 sans la prise en compte de ces 3 variables aboutit aux mêmes grandes conclusions : quelles que soient les variantes, les régions en bonne santé sociale restent celles du grand ouest. Les régions Nord-Pas de Calais, Languedoc Roussillon, Picardie, Provence Alpes Côte d'Azur et Haute Normandie sont celles les plus en difficulté.

Dans quelle mesure ces indicateurs peuvent-ils être utilisés, et pour quoi ? Ils permettent, en premier lieu, une prise de conscience individuelle et collective sur les conséquences sociales des modèles de développement fondés sur des repères principalement économiques. Ils suscitent, ensuite, immanquablement, le débat public. Décortiqués, critiqués, ils fournissent enfin des repères pour d'autres conventions autour de ce que sont les richesses d'un territoire, et de ce à quoi il est important d'attribuer de la valeur. Reste à savoir s'ils peuvent nourrir d'autres politiques publiques. C'est ce que nous explorons dans la partie suivante.

## - 5 -

### **Les usages possibles de l'ISS**

Nos observations de terrain, notre connaissance du projet et le suivi régulier dont il a fait l'objet nous permet de tester dans quelle mesure ce nouvel instrument se diffuse, est utilisé par les acteurs publics, et dans quelle mesure il a la capacité d'infléchir les politiques publiques.

#### **5.1. L'appropriation de l'ISS par les acteurs publics**

L'ISS a déjà gagné une part de légitimité dans le débat français. Il a fait l'objet d'une appropriation par différents journaux de grande diffusion et a été utilisé par des experts et chercheurs dans les débats sur le développement des territoires. Si l'expérimentation des usages de ces indicateurs en est encore à ses balbutiements, certains d'entre eux n'étaient pas anticipés lors de l'élaboration du projet.

L'ISS est utilisé par des collectivités territoriales dans leur approche du développement et de la santé sociale de leur territoire. Il est par exemple l'un des indicateurs de suivi de l'Agenda 21 régional et du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire de la Région Nord-Pas de Calais. Il est prévu qu'il soit l'un des indicateurs de contexte retenu par cette Région dans le dispositif d'évaluation des Contrats de Projets Etat-Région et des programmes opérationnels de l'Union Européenne. En outre, l'Association des Régions de France, association à laquelle participent toutes les régions françaises – au sens institutionnel et public- et qui vise à être une force de proposition pour l'ensemble des Régions auprès du Gouvernement, du Parlement, et de tous les réseaux nationaux qui peuvent être amenés à discuter avec les Régions, s'est également appropriée cet indicateur de santé sociale. Précisons. La commission « Développement Durable » de l'ARF a lancé un groupe de travail en septembre 2010 avec pour objectif de doter l'ARF de nouveaux indicateurs de développement humain et durable. Ces travaux visent à donner la possibilité aux Régions françaises de se doter de nouveaux repères, destinés à éclairer les politiques publiques régionales et à mieux connaître l'environnement dans lequel ces politiques sont menées.

Cette grille de lecture, à partir de nouveaux indicateurs de richesse et de développement, permet aussi aux Régions de porter un autre regard sur les richesses et de définir une vision partagée du développement durable des territoires. Ils peuvent maintenant être des indicateurs de contexte repris dans le rapport annuel de développement durable des Régions, document devenu obligatoire depuis les lois Grenelle II. L'ISS fait ainsi partie des trois indicateurs composites complémentaires au PIB (avec l'empreinte écologique et l'Indicateur de développement humain) retenus par l'ARF. Celle-ci avait notamment proposé ces indicateurs à l'Union Européenne lors de la consultation sur le Livre Vert de la Cohésion pour compléter le PIB dans ses usages visant à répartir les Fonds Européens destinés à la cohésion sociale et territoriale après 2013. Comme les autres indicateurs retenus, l'ISS est aussi, pour les Régions, un outil pédagogique qui aide à saisir rapidement la situation d'un territoire au regard de dimensions de sa soutenabilité, et de s'en approprier les enjeux. Pour le politique, ils sont considérés comme des outils de sensibilisation et d'information permettant d'alimenter un débat public sur les choix de développement d'une région (transport, habitat, formation etc.). Ainsi, en 2009, une conférence citoyenne a été organisée en Nord – Pas de Calais sur ces questions. Elle avait fait l'objet de nombreuses propositions et préconisations portées par les citoyens autour, notamment, des usages opérationnels de ces indicateurs alternatifs au PIB.

## 5.2. L'ISS[e], outil possible d'attribution d'aides régionales ?

L'ISS pourrait-il être utilisé en tant que critère d'attribution de ressources, par exemple, de fonds européens ? Cela nécessiterait qu'il soit combiné à une notion de « ressources économiques ». En effet, un faible ISS couplé à de fortes capacités économiques (c'est le cas de l'Ile-de-France) n'a pas le même sens qu'un faible ISS couplé à de faibles ressources économiques (ce qui est le cas du Nord-Pas de Calais, ou de la Picardie). Dans le premier cas, on peut imaginer que le territoire peine à utiliser avec efficacité sociale les ressources économiques dont il dispose. Dans le



Tableau 6 – : Sensibilité de l'ISS aux variables manquantes pour 2008

	ISS 2004 sans les trois variables manquantes en 2008	classement ISS 2004 sans les trois variables manquantes en 2008	ISS 2008 pour les valeurs 2004 manquantes	classement ISS 2008 sans les valeurs 2004 manquantes	différence 2008-2004 ISS sans les trois variables manquantes en 2008	classement 2008 ISS avec toutes les variables	classement 2004 ISS avec toutes les variables	différence 2008-2004 ISS avec l'ensemble des variables
Limousin	74,3	2	72,7	2	0	1	1	0
Bretagne	74,9	1	75,3	1	0	2	2	0
Pays de la Loire	70,2	3	71,0	4	1	3	4	-1
Auvergne	67,7	7	68,0	6	-1	4	3	1
Alsace	69,7	4	72,2	3	-1	5	5	0
Midi-Pyrénées	68,8	5	68,5	5	0	6	7	-1
Rhône-Alpes	65,9	9	64,2	11	2	7	6	1
Aquitaine	66,4	8	66,9	9	1	8	10	-2
Franche-Comté	68,4	6	67,7	8	2	9	8	1
Poitou-Charentes	65,7	10	63,9	12	2	10	9	1
Centre	64,8	11	67,9	7	-4	11	13	-2
Basse-Normandie	62,5	13	63,7	13	0	12	11	1
Bourgogne	63,5	12	64,5	10	-2	13	12	1

**Tableau 6 – (suite)**

Corse	54,3	16	58,4	15	-1	14	14	0
France métrop.	61,6		58,2		0			
Lorraine	56,0	14	59,4	14	0	15	15	0
Champagne-Ardenne	50,4	18	50,9	18	0	16	16	0
île-de-France	55,3	15	54,6	16	1	17	17	0
Haute-Normandie	53,0	17	52,1	17	0	18	18	0
PACA	46,0	19	44,9	19	0	19	19	0
Languedoc-.R.	40,6	21	39,9	21	0	20	20	0
Picardie	45,1	20	43,9	20	0	21	21	0
Nord - Pas-de-Calais	36,1	22	32,8	22	0	22	22	0

second, ce résultat suggère plutôt que le territoire n'a pas les ressources pour déployer une politique de développement de ses richesses multidimensionnelles.

On a donc construit, en s'inspirant en fait de la structure de l'IDH (PNUD, 1990), un indicateur nommé ISS[e] à partir des données suivantes.

$$\text{ISS}[e] = \alpha \text{ISS} + (1-\alpha) \ln(\text{RDB})$$

$\alpha$  est le coefficient de pondération utilisé pour la combinaison des deux dimensions : sociale et économique. Le RDB, le revenu disponible brut par habitant, est ici préféré au PIB par tête car il tient compte des flux intrants et extrants des ressources produites au niveau régional, mais qui n'y restent pas nécessairement. Dans l'équation ci-dessus, nous avons retenu l'indice du log de ce revenu<sup>24</sup>. Celui-ci a été calculé selon la normalisation empirique. Nous avons appliqué cette formule aux données de 2008 et avons décidé de retenir une pondération plus favorable à l'ISS en appliquant un  $\alpha=80\%$ . On présente ci-dessous les résultats de l'ISS et on les compare à l'ISS[e] ainsi calculé. Dans ces conditions, des critères d'attribution des fonds européens structurels par exemple pourraient être réaffectés, en tenant compte de cet indicateur ISS[e]. Il resterait néanmoins à s'assurer de la légitimité de cette combinaison, ce qui n'est pas le cas ici. Notre propos visait simplement à montrer que l'exercice est envisageable et à ouvrir un débat sur la possibilité d'utiliser ce type d'indicateurs complémentaires au PIB dans l'attribution d'aides.

**Tableau 7 – Comparaison de l'ISS et de l'ISS[e] en 2008**

	rang ISS	rang ISS[e]
Alsace	5	3
Aquitaine	8	8
Auvergne	4	2
Basse-Normandie	12	14
Bourgogne	13	11
Bretagne	2	4
Centre	11	10
Champagne-Ardenne	16	16
Corse	14	17
Franche-Comté	9	12
Haute-Normandie	18	18
Île-de-France	17	7
Languedoc-Roussillon	20	20
Limousin	1	1
Lorraine	15	15
Midi-Pyrénées	6	9
Nord-Pas-de-Calais	22	22
Pays de la Loire	3	6
Picardie	21	21
Poitou-Charentes	10	13
PACA	19	19
Rhône-Alpes	7	5
Calculs des auteurs.		

## - 6 -

**Conclusion**

Le plaidoyer pour une réappropriation par le débat public des indicateurs n'est pas une posture normative mais renvoie plutôt à la légitimité de la construction des outils relatifs au sens des politiques publiques. Il part du constat, déjà largement identifié par les sociologues de la quantification (CHIAPELLO, DESROSIÈRES, 2006) mais aussi les politistes (LASCOURMES, LE GALÈS, 2004), que les indicateurs ne sont jamais neutres car ils sont le résultat de choix, de tâtonnements, de controverses qui ont précédé et accompagné leur mise à l'épreuve. Les indicateurs incarnent toujours des visions du monde, et en quelque sorte les choix de société. Cette posture est tout aussi pertinente dans le cas des indicateurs territoriaux : ce sont des conventions sociopolitiques qui révèlent la capacité d'un territoire à maintenir sa prospérité au sens où l'a définie A. SEN, et qui comprend l'accès aux biens et services, leur usage, et les *capabilités*.

D'ordre expérimental bien qu'ayant des applications concrètes sur les territoires, notre travail a visé à montrer que lorsqu'on élabore un indicateur objectif, à partir de l'avis raisonné d'un panel d'experts et de citoyens, on n'a plus nécessairement de lien entre les indicateurs hégémoniques – ici le PIB/tête, et ces nouvelles constructions. Ce résultat peut apparaître contre-intuitif, si on le compare à ceux de PITTAU *et al.* (2010) ou ceux de BEUGELSDIJK et VAN SCHAIK (2005) pour les régions européennes. Il plaide pour la poursuite de recherches sur les meilleures modalités de construction d'indicateurs et sur une réflexion qu'il est nécessaire de coupler entre d'un côté, une définition substantive des richesses d'un territoire, de la justice sociale, et du progrès qu'elles véhiculent (LIVINGSTONE, 2006), et, de l'autre, celle de la mesure : faut-il s'en remettre à la subjectivité des individus et à l'expression de leurs préférences individuelles ? À la cohérence supposée de modèles théoriques et de la science ? Ou à l'éthique du débat autour de la définition des *commons* (OSTROM, 1990) ?

En accordant un soin particulier au processus démocratique de construction de ces indicateurs de richesse, de bien-être ou de progrès, il s'agit bien de réhabiliter une notion endogène, fruit d'une vision et d'une expression commune et négociées, plutôt qu'une vision exogène des outils de richesse et de progrès sur lesquels précisément l'humain n'a plus prise.

## Références bibliographiques

- AMIEL M-H, GODEFROY P, LOLLIVIER S (2013) Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair. *Insee Première* (1428).
- ARF (2012) *La Révolution des nouveaux indicateurs de développement durable*. URL : <http://www.arf.asso.fr/wp-content/uploads/2012/04/rapportfinalARF.pdf>
- BANETH J (1998) Les indicateurs de développement. *Futuribles* (231) : 5-27.
- BARDET F, HELLUIN J-J (2010) Comparer les performances des villes. Le Programme des indicateurs pour les villes du monde de la Banque mondiale. *Revue française de socio-économie* (05) : 83-102.
- BEUGELSDIJK S, VAN SCHAIK T (2005) Social capital and regional economic growth in European regions; an empirical test. *European Journal of Political Economy* 21 (2) : 301-324.
- BOUTAUD A (2010) Les indicateurs territoriaux de développement durable. In : ZUINDEAU B (éd.) *Développement durable et territoire*. Presses universitaires du Septentrion, Lille.
- CALLON M, LASCOUME P, BARTHES Y (2003) *Agir dans un monde incertain*, Seuil, Paris.
- CHIAPPELLO E, DESROSIÈRES A, (2006) La quantification de l'économie et la recherche en sciences sociales : paradoxes, contradictions et omissions. Le cas exemplaire de la *Positive Accounting Theory*. In : EYMARD-DUVERNAY F (éd) *L'économie des conventions. Méthodes et résultats, Tome 1. Débats*. La Découverte, Paris.
- COBB C, RIXFORD C (2004) Lessons learned from the history of social indicators. *Redefining Progress*, Washington DC. .URL : <http://www.redefiningprogress.org/newpubs/1998/SocIndHist.pdf>
- CONCIALDI P (2009) Les indicateurs économiques alternatifs. L'exemple du Bip40. *Revue Savoir/Agir* n°8, juin: 43-56.
- DESROSIÈRES A (1993) *La politique des grands nombres*, La Découverte, Paris.
- DESROSIÈRES A (2008) *L'argument statistique, I et II*. Presses des Mines ParisTech, Paris.
- EASTERLIN R.A (1974) Does economic growth improve the human lot? Some empirical evidence. In : DAVID P-A. et REDER M-W. (éds.) *Nations and households in economic growth*. Academic Press, New York.
- EUROPEAN COUNCIL (2005) *Concerted development of social cohesion indicators*. Methodological guide. European Council Ed., Strasbourg.
- EYMARD-DUVERNAY F (éd.) (2006) *L'économie des conventions. Méthodes et résultats, Tome 1 Débats*. Paris, La Découverte.
- FAIR (2011) La richesse autrement. *Alternatives Économiques*, Hors-Série n°48, mars.
- FAVEREAU O (2004) Règles, organisation et apprentissage collectif : un paradigme non standard pour trois théories hétérodoxes, in *Analyse économique des conventions* (sous la dir de A. ORLÉAN) : 137-162.
- FLORIDI M, PAGNI S, FALORNI S, LUZZATI T (2011) An exercise in composite indicators construction : assessing the sustainability of Italian regions. *Ecological Economics* 70 (8) : 1440-1447.
- GADREY J, JANY-CATRICE F (2006) *The new indicators of well-being and development*. Palgrave, MacMillan, United Kingdom.
- GAULEJAC (de) V (2005) *La société malade de sa gestion, Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social* Seuil, Paris.
- GIOVANNINI E, HALL J, MORRONE A, RANUZZI G (2009) A framework to measure the progress of societies. *Draft OECD Working Paper*, September.
- HABERMAS J (1992) *De l'Éthique de la discussion*. Champs, Flammarion, Paris.
- HARVEY D (1996) *Justice, Nature, and the Geography of Difference*. Blackwell, Oxford.
- HIRSCHMAN A (1970) *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*. Cambridge, MA, Harvard University Press.
- JANY-CATRICE F, ZOTTI R (2009) La santé sociale des territoires. Un indicateur de santé sociale pour les régions française. *Futuribles* (350) : 65-88.
- JANY-CATRICE F (dir.) (2009) Inégalités et pauvretés dans le Nord-Pas de Calais. Baromètres. Rapport pour le Conseil régional Nord-Pas de Calais. *Études prospectives régionales, EPR*, (12, Juillet).

- JANY-CATRICE F (2012) *La Performance totale. Nouvel esprit du capitalisme ?*. Presses Universitaires du Septentrion, coll « Capitalismes, éthique, institutions », Lille.
- JACKSONVILLE COMMUNITY COUNCIL (2009) *Quality of Life Progress Report*, Community Council for Jacksonville and Northeast Florida, 25ème édition.
- KAHNEMAN D, KRUEGER A (2006) Developments in the Measurement of Subjective Well-Being. *Journal of Economic Perspectives* 20 (1) : 3-24.
- KUZNETS S (1934), *National Income, 1929-32*, Washington: Government Printing.
- LASCOURMES P, LE GALÈS P (dirs.) (2004) *Gouverner par les instruments*. Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris.
- LIVINGSTON D N (2006) Putting progress in its place. *Progress in Human Geography* 30 : 559-587.
- MARCUS V, BOVAR O, DEMOTES-MAINARD M, DORMOY C, GASNIER L, PANIER I, TREGOUËT B (2008) Les indicateurs de développement durable. *L'Économie française 2009*, INSEE, Paris : 51-71.
- MÉDA D (2008) *Au-delà du PIB. Pour de nouveaux indicateurs de richesse ?* Champ Flammarion, Paris.
- MÉDA D, JANY-CATRICE F (2010) Les conditions sociales de la production du rapport Stiglitz sur les indicateurs de performance économique et de progrès social. *XIXème Journées de l'Association d'Économie Sociale*, Charleroi, 9 et 10 septembre, Belgique.
- MIRINGOFF M, MIRINGOFF M-M (1999) *The social health of the Nation. How America is really doing*. Oxford University Press, Oxford.
- OCDE (2011) *OECD Better Life Initiative*. OCDE, Paris URL <http://www.oecdbetterlifeindex.org/>
- OCDE (2008) *Handbook on Constructing Composite Indicators: Methodology and User Guide*. OCDE, Paris.
- OCDE (2001) *The Well-Being of Nations, The Role of Human and Social Capital*. OCDE, Paris.
- Ogien A (2010) La valeur sociale du chiffre. La quantification du politique entre performance et démocratie. *Revue française de socio-économie* (05) : 19-40.
- OSBERG L, SHARPE A (2002) An Index of Economic Well-Being for Selected OECD Countries. *The Review of Income and Wealth* 48 (3) : 291-316.
- OSTROM E (1990) *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, Cambridge.
- PITTAU G, ZELLI R, GELMAN A (2010) Economic Disparities and Life Satisfaction in European Regions. *Social Indicator Research* 96 : 339-361.
- PNUD (1990) *Human development report 1990, Concept and Measurement of Human Development*. PNUD, New-York.
- PNUD (2009) *Human development report 2009, Overcoming barriers: Human Mobility and Development*. PNUD, New-York
- REDDY S, POGGE T (2005) How not to count the poor. *Mimeo Columbia University*, New York.
- SALAS R (2010) Usages et mésusages de l'argument statistique : le pilotage des politiques publiques par la performance. *Revue française des affaires sociales* (1-2) : 127-149
- SEN A (2004) *L'économie est une science morale*. La Découverte, Paris.
- SMITH D (2000) Social Justice revisited. *Environment and Planning* 32 : 1149-1162.
- STIGLITZ J, SEN A, FITOUSSI J-P (2009) *Report of the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress*. URL : [http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport\\_anglais.pdf](http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_anglais.pdf).
- SUPIOT A (2010) *L'Esprit de Philadelphie*, Paris, Seuil.
- TURK J.D (2009) Traction in the World: Economics and Narrative Interviews. *International Journal of Green Economics* 3 (1).
- VANOLI A (2002) *Une histoire de la comptabilité nationale*, ed. La Découverte.
- VIVERET P (2003, réed. 2008) *Reconsidérer la richesse*, Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues.
- ZOTTI R (2010) Fiche technique sur les pondérations de l'ISS. *Miméo*, Université Lille1.

## Notes

- 1 - Voir par exemple, the Community Indicator Consortium (CIC) aux États-Unis.
- 2 - Ce cadre d'analyse reste propice lorsque ce qui est en jeu relève de processus de « quantification » du social, ce qu'a montré avec efficacité Alain DESROSIÈRES (1993, 2008), et qu'ont prolongé d'autres travaux (voir par exemple Robert SALAIS (2010). La quantification est, dans cette posture, le fruit d'un double processus : celui par lequel il faut « convenir » de ce que l'on cherche à mesurer, puis celui qui vise à mesurer. C'est l'imbrication de ces deux moments (convenir et mesurer) qui nous conduit à nous pencher, dans cet article, sur ces deux aspects conceptuel et de mesure.
- 3 - Nous remercions Frédéric PIERRU pour cette remarque énoncée lors d'un débat à Paris.
- 4 - Les indicateurs composites n'échappent pas, par construction, à cette critique de la substituabilité implicite entre dimensions et variables qui le composent. Mais étant sur un registre unique (par exemple sur le « social »), cette critique, bien que toujours pertinente, est moins consistante que lorsqu'elle s'applique aux dimensions économique et environnementale par exemple.
- 5 - Les associations mobilisées étaient engagées dans des projets ayant trait à la pauvreté (les Restos du Cœur, le Secours Populaire, la Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale), aux inégalités de logement (Droit au Logement), aux inégalités entre hommes et femmes (CORIF) etc.
- 6 - Plus d'une soixantaine d'acteurs locaux ont participé à l'un ou l'autre des débats.
- 7 - Puisqu'il se limite à la question sociale.
- 8 - Cette vision n'est pas très éloignée de celle qualifiée par Smith de besoins humains (Smith, 2000, p. 1153) incluent des questions relatives à l'éducation, à la santé, à la préservation de la cohésion sociale et de l'égalité sociale.
- 9 - Echelle d'Oxford.
- 10 - Le « revenu disponible » d'un ménage comprend ici les revenus d'activité, les pensions de retraite et les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée et la contribution à la réduction de la dette sociale.
- 11 - Nombre de dossiers déposés par ménage. Données de 2004.
- 12 - Il s'agit d'un impôt progressif sur le patrimoine des ménages français. Il est payé par les personnes physiques et les couples qui détenaient, en 2008, un patrimoine net supérieur à 770 000 euros.
- 13 - Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté qui correspond à 60% de la médiane du niveau de vie annuel. Pour la France métropolitaine, ce seuil est de 11 392 € en 2008, soit 950€ par mois.
- 14 - C'est en effet la variable qui, dans les débats a été unanimement reconnue comme la plus appropriée pour éclairer l'état du capital humain du territoire.
- 15 - Cette variable est également retenue par le PNUD pour la dimension santé de l'Indicateur de Développement Humain (IDH).
- 16 - DALO : Droit Au Logement Opposable. La Loi DALO désigne l'Etat comme le garant du droit au logement et institue deux voies de recours : le recours amiable s'exerce devant une commission de médiation départementale qui, si elle juge la demande de logement urgente et prioritaire, demande au préfet de procurer un logement sur le contingent préfectoral. Le recours contentieux peut être engagé devant le juge administratif pour contester une décision défavorable de la commission de médiation ou pour défaut d'application d'une décision favorable.
- 17 - « Regardless of which method is used, weights are essentially value judgments » OCDE p. 33.

- 18 - Il s'est agi de retenir comme minima et maxima les valeurs minimales et maximales *observées* dans l'ensemble des régions pour l'année retenue.
- 19 -  $R^2 = 0,0005$  ; la relation reste peu significative lorsqu'on supprime des observations la région Ile de France ( $R^2 = 0,054$ ).
- 20 - A partir des données 2004. Mais les résultats sont absolument inchangés avec les données de 2008.
- 21 - Puisque l'ISS est construit à partir d'une équi-pondération de chaque variable ( $p = 1/14$ ), le test se fonde sur la construction de résultats à partir d'un choix de pondérations variables. Le but est de tester les valeurs extrêmes que peut avoir l'ISS dans le cas où i) l'une des dimensions a une pondération  $p = 5/18$  (14 possibilités), tandis que les autres variables ont des pondérations  $p = 1/18$ , et où ii) deux pondérations sont trois fois plus élevées par rapport aux 12 autres dimensions (91 possibilités). Le travail a été réalisé par R. ZOTTI (2010). Les résultats sont donnés dans le graphique 2.
- 22 - Cela s'explique par le fait que ces régions ont des résultats très contrastés : sur certaines dimensions, elles atteignent des maxima, tandis que sur d'autres elles sont sur des minima.
- 23 - Néanmoins, le Département du Nord et celui du Pas-de-Calais ont financé des extensions départementales de l'enquête handicap santé réalisée par l'INSEE. Des résultats plus récents peuvent donc être estimés pour l'ensemble de la région. Deux types d'indicateurs peuvent être plus spécifiquement mobilisés : la fréquence des relations avec l'entourage familial ou amical et l'engagement associatif mesurés tous deux en 2008 par l'enquête handicap-santé sur la population des personnes vivant à domicile. Ces deux indicateurs sont complémentaires puisque le premier illustre un réseau de relation de proximité, quand le second exprime davantage la capacité à mobiliser des valeurs communes avec des personnes ne partageant généralement pas son quotidien.
- 24 - L'utilisation d'une fonction logarithmique signifie qu'une même augmentation du revenu disponible brut des ménages pèsera d'autant moins sur la valeur de l'ISS qu'elle part d'un niveau élevé de cette variable.